



Devis / surfacturation et abus par un avocat

Par **Ziggystardust**, le **28/06/2013** à **13:40**

Bonjour,
Suite à un besoin en la matière, j'ai demandé dans mon entourage l'adresse d'un avocat. On m'a conseillé quelqu'un de visiblement très correct. Après l'avoir contacté, ce dernier m'a conseillé de passer directement à son cabinet. Je suis donc allé le voir - je suis resté une demi heure en sa présence pour lui expliquer mon besoin et il m'a expliqué son fonctionnement. Il m'a demandé de lui verser une somme (une enveloppe) pour officialiser l'accord. Sur l'instant, je lui ai dit que j'allais réfléchir. Ce dernier m'a ensuite contacté deux ou trois fois les semaines suivantes. Il se trouve que finalement, n'ayant pas été séduit, je n'ai pas souhaité travailler avec lui. Il ne m'avait jamais dit que cette phase de devis était payante. Je le découvre donc après coup car cette personne me harcèle désormais pour recouvrir une très forte somme, car il comptabilise chaque appel, chaque minute (même les messages laissés sur mon répondeur), et il a gonflé le tout en multipliant le temps réel par trois. Je n'ai passé aucun accord, aucun contrat avec cette personne.
Quelle est la démarche à suivre pour contrecarrer cette arnaque de bas étage? J'ai pensé contester par lettre recommandée mais j'aimerais faire plus, ce genre de pratique me répugne (surfacturation, consommation forcée etc...). Est-il possible de saisir le barreau professionnel pour porter plainte contre ce genre d'abus?
merci

Par **Ziggystardust**, le **05/07/2013** à **17:09**

Aucune réponse sur le sujet ?